



Que faire après un référé aux prudhommes non paiement de salaire?

Par **faibenedicte**, le **09/03/2010** à **10:14**

Bonjour,

Suite à une rupture conventionnelle, mon ex employeur ne m'a pas payé mon dernier mois de salaire. J'ai fait un référé aux prudhommes, je viens de recevoir l'ordonnance qui condamne mon employeur à me payer la somme due.

Je dois prendre un huissier pour lui notifier cette décision mais j'ai peur que cela me coute cher et soit totalement à mes frais mais aussi très long.

Ai je d'autres recours pour en finir au plus vite avec cette histoire?

Merci d'avance